

AR Prefecture

063-256301375-20230308-SDBS20230301-DE
Reçu le 30/03/2023
Publié le 30/03/2023

~~Syndicat Mixte pour l'Aménagement~~
et le Développement des Combrailles
SSIAD-ESA-PFAR

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° SDBS20230301

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 8 Mars à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 22/02/2023.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – BONY - LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Objet : REVISION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS SSIAD ESA PFAR.

Pour rappel, le Document Unique d'Évaluation des risques professionnels, doit être mis à jour annuellement, il s'agit d'une obligation de l'employeur (R. 4121-1 du code du travail) au titre de sa responsabilité directe dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les Risques Psycho Sociaux) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la prévention au sein du programme annuel de prévention.

Ce document réalisé pour la première fois en 2016 par l'assistante de prévention du SSIAD a été remis pour avis au préventeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, et validé lors du bureau syndical du 29/08/2016.

Celui-ci a été mis à jour et validé en 2017, 2018, 2019, 2021. En 2020, il n'a pas pu être réactualisé en raison de la crise sanitaire.

Il est révisé cette année en 2022. Outre la réévaluation des postes de travail du SSIAD et de l'ESA, cette année l'assistante de prévention a étoffé le DUERP en incluant l'évaluation de l'unité de travail de la PFAR, les locaux ainsi que les postes de l'assistante de soins en gérontologie et de l'animatrice. Le plan d'actions 2023 prévoit les mesures à mettre en place par la collectivité pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. Après avis du bureau syndical ce document sera transmis au CDG 63 et présenté à la FSSSCT, pour avis, lors de sa séance du 23 mai 2023.

Où cet exposé, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'approuver le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels 2022 présenté, sans apporter de modifications.

AUTORISE : le Président à signer tout document se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le Notifiée le

Le Président,
Boris SOUCHAL

